



Vivre dans la Vienne

ENVIRONNEMENT

Face au risque d'inondation, le rôle des élus locaux est essentiel

Les élus locaux sont en première ligne face au risque d'inondation et pour l'aménagement des milieux aquatiques - de l'élaboration des projets urbains à la communication auprès des populations exposées.

● CHÂTELLERAULT

C'est le 1^{er} janvier 2018 que les communes ou groupements de communes devront prendre en charge la gestion des cours d'eau avec la prévention des inondations ainsi que la gestion des milieux aquatiques. Cela, avec l'entrée en vigueur la Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) prévue par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles (Maptam). Le séminaire *L'elu local face au risque d'inondation*, qui s'est tenu le 10 février à Châtellerault, s'inscrivait dans cette perspective. Il était organisé, sous l'égide de la préfecture de la Vienne, par l'Établissement public territorial du bassin de la Vienne (EPTB), que préside Jérôme Orvain.

Ce rôle de l'elu local intervient sur plusieurs actions, ont rappelés,

notamment, Jean-Jacques Palhas, directeur départemental des territoires de la Vienne (DDT), Patrice Guyot, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), du projet urbain à la planification en passant par l'information du public. Ce rôle de l'elu se décline autour de sept piliers de la prévention des risques naturels : la connaissance du risque, la surveillance, l'alerte, l'information du public, la prise en compte du risque dans les aménagements, la réalisation des travaux, la préparation et la gestion de crise, l'exploitation des retours d'expérience. « *Parce qu'on vit avec le risque* », rappellera Marie-France Beaufils, sénatrice-maire de Saint-Pierre-des-Corps et président du Centre européen de prévention du risque d'inondation.

Châtellerault, dont la première adjointe, Maryse Lavrard, a accueilli



Risque inondation dans la Vienne : des élus locaux attentifs.

P. e ARNAULT

le séminaire, est particulièrement concernée puisque qualifiée de territoire à risque important d'inondation (Tri) au vu des impacts potentiels d'une crue majeure. D'où la nécessité de la Stratégie locale de gestion du risque inondation (Slgri) validée en juillet 2016 que porte l'EPTB de la Vienne. Une stratégie qui aboutit maintenant à l'élaboration d'un Programme d'actions de prévention contre les inondations (Papi). Parmi les actions figurent la préservation des espaces ou les cours d'eau peuvent s'étendre en cas de crue, la protection des zones humides, la création des mares, étangs ou frayères, zones de loisirs, pour disposer d'une capacité de stockage de l'eau dont la circulation est accélérée par l'imperméabilisation des sols, l'artificialisation des cours d'eau.

L'indispensable information des populations

L'information des populations est essentielle. Dans cette perspective, Calyxis, association soutenue et financée par des collectivités publiques et des partenaires privés, mutuelles en particulier, et basée à Niort, effectue pour les collectivités territoriales une évaluation des connaissances de la population relatives au risque d'inondation. Cela permet de réduire la vulnérabilité du bâti existant et, surtout, de rendre les citoyens responsables de leur risque. Cette information/sensibilisation de la population est d'autant plus nécessaire que la « *memoire s'efface tres vite et qu'il faut la maintenir vivante* », a constaté Patrice Guyot, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal Nouvelle-Aquitaine), avant l'importance du rôle des élus dans la prévention des crues.

Pierre ARNAULT



A Châtellerault, la Vienne prend parfois des allures de fleuve tumultueux.